

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la *Liberté* :

Plus nous recueillons les faits, en apparence peu importants de chaque jour, et plus nous y entrevoyons l'indice d'une situation nouvelle, le présage de prochains événements. Ces symptômes éclatent partout d'un bout à l'autre de l'Europe.

Ici, les correspondances nous signalent « la situation sur toute l'étendue du Danube comme très-tendue et pleine d'orages prochains. » Une fermentation et un mécontentement profonds règnent en Moldo-Valachie, et les nouvelles qui nous arrivent de ce côté sont de plus en plus alarmantes.

On écrit de Belgrade au *Fremdenblatt* que le gouvernement de la Serbie est effrayé de certaines ouvertures que le consul général français a faites au ministre des affaires étrangères de ce pays sur des relations trop intimes avec la Russie. La France aurait en main des preuves qui compromettent gravement ce gouvernement.

Tandis que la Suède porte son armée de 50,000 à 70,000 hommes, et élève partout des forteresses contre la Russie, la convention de Gastein est toujours l'objet des plus vives protestations, non-seulement dans les duchés et la Confédération germanique, mais encore de la part de la France qui, de l'aveu même de la *Patrie*, aurait adressé à notre ambassadeur à Berlin une seconde dépêche à ce sujet. Une copie de ce document, qui porte la date du 25 septembre, aurait été remise aux agents français en Allemagne.

D'un autre côté, l'Université de Kiel, en annonçant qu'elle s'abstiendra de fêter le 200^e anniversaire de sa fondation, dit par la bouche de son recteur : « Des jours comme ceux que nous subissons ne sont pas propres à des fêtes. Il semble que le pays soit destiné à faire une nouvelle et grave épreuve de sa persévérance et de son sentiment du droit : nous espérons avec confiance qu'il la subira honorablement et victorieusement. »

Le *Daily-Telegraph* prévoit d'importantes transformations en Europe. Il ajoute : « La conduite de la Russie envers la Pologne et celle de l'Allemagne envers le Danemark ont beaucoup modifié les sentiments du peuple anglais qui redouterait moins qu'autrefois un changement apporté à l'organisation actuelle de l'Europe. »

La *France*, en citant ce passage de la feuille anglaise, et en le plaçant dans l'endroit le plus apparent de ses colonnes, semble constater par là même son importance et partager ses prévisions.

Le *Journal de Bruxelles* est plus explicite encore. Après avoir dit nettement, comme M. Decamp, que l'annexion de la Belgique à la France est la « compensation naturelle aux agrandissements que pourra réaliser le royaume du grand Frédéric, » il poursuit en ces termes :

« L'empire semble donc à la veille d'événements considérables, et ni la Russie ni l'Angleterre ne se remueront pour les empêcher. Ainsi, c'est au moment où les questions de réforme intérieure et de liberté prenaient le dessus et commençaient à passionner justement la nation, qu'un spectacle nouveau et

dramatique va appeler son attention au dehors, et que les armes et la conquête menacent de remplacer une fois de plus le progrès calme et pacifique des institutions. »

On écrit de Berlin, le 8 octobre :

Une guerre serait imminente, que l'on ne pousserait pas les armements maritimes avec plus d'activité que depuis le retour du ministre de la guerre, de Jehde, où il a conféré avec une commission d'hommes du métier. On doit notamment activer à tel point la construction des navires, qui devait être répartie sur plusieurs années, que la plus grande partie des grands bâtiments projetés devront être terminés dans deux ans. Les constructeurs français, dont les produits sont particulièrement estimés, pourront compter sur de grandes commandes.

On termine en ce moment la réorganisation de l'artillerie. On veut que les officiers soient en état de pointer parfaitement un canon rayé. Par suite, il y aura ici, du 14 au 28 octobre, des manœuvres d'artillerie auxquelles tous les régiments enverront leurs nouveaux officiers.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* espère que le projet de conférence pour réformer l'organisation sanitaire en Orient trouvera un accueil plus favorable que la proposition de congrès qui renfermait aussi une grande pensée humanitaire, mais qui échoua par suite des jalousies et des intrigues diplomatiques.

Le prince et la princesse de Prusse sont attendus sous peu en Angleterre. Cette visite, toute de famille, n'aura aucun caractère poli-

tique, et Leurs Altesses Royales amèneront avec elles toute leur jeune famille. Elles resteront environ une quinzaine de jours.

Une convention vient d'être conclue entre l'Autriche et le Mexique touchant les enrôlements. S. M. l'empereur d'Autriche permet, afin de maintenir l'effectif du corps des volontaires mexicains et d'en procurer l'augmentation, un enrôlement annuel pendant les années 1865-70. Cet enrôlement s'opérera chaque année, du 1^{er} juillet au 30 septembre. Le nombre des hommes à enrôler ne dépassera pas 2,000, et sera limité à des hommes libérés de la conscription. Les engagements seront, comme jusqu'ici, contractés pour 6 ans.

Le gouvernement mexicain assure aux sous-officiers et aux soldats de toutes armes une prime de 50 florins, dont 10 payables à l'entrée dans le corps, et 15 à l'arrivée au Mexique. Le reste sera placé et acquitté avec les intérêts après l'expiration du temps de service.

Si les libérés le préfèrent et que le gouvernement mexicain y consente, ils pourront obtenir des dotations et des terrains dans les proportions établies jusqu'à présent de 12, 16, 20, 24 et 28 arpents. Les invalides recevront comme pension les deux tiers de leur solde ou bien des terrains.

Victor-Emmanuel vient de nommer trente-deux sénateurs nouveaux, ressource extrême qui eût été plus opportune, il nous semble, après les élections et l'ouverture du prochain parlement.

Du reste, s'il faut en croire les correspon-

FEUILLETON.

8

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

— Non, nous les ferons sortir plus tard : l'essentiel en ce moment est qu'ils ne soient pas arrêtés. Je sais où ils sont, je vais aller les chercher. Pendant mon absence, préparez le petit fruitier, derrière la remise, au fond du jardin ; mettez-y le nécessaire. Vous viendrez ensuite m'attendre dans le couloir en bas. Vous tiendrez la porte ouverte, afin qu'elle ne fasse aucun bruit lorsque nous reviendrons. Pas un mot à Jeanne : elle nous trahirait sans le vouloir.

— Et si monsieur rentre ?

— Il ne rentrera pas, probablement. Dans tous les cas, il doit ignorer ce que je fais, ce qu'il ferait lui-même au péril de sa vie en toute autre circonstance. Car, j'en suis sûre, son cœur souffre ; mais il a des engagements, un terrible point d'honneur... Vous ne comprenez guère cela, Flottard ?

— Si fait, Mamzelle, je comprends ; ça revient à Jean Brideneau qui, pour un vœu fait à la lune, étranglerait ses amis. »

Charlotte ne répondit pas, la comparaison lui plaisait d'autant moins qu'elle avait une certaine justesse. Toutefois, se fâcher contre le serviteur, trop franc quand il se mêlait de parler, ne lui vint point à l'esprit, elle était absorbée par d'autres pensées.

— Mais, Mamzelle, reprit Flottard, vous ne pouvez pas sortir comme ça en pleine nuit ; les rues ne sont pas sûres. Laissez-moi arranger le fruitier, ce sera fait en deux temps ; j'irai ensuite chercher ces messieurs.

— Non, non, je ne puis pas vous dire où ils sont, ce n'est pas mon secret. Occupez-vous de ce que je vous ai dit. Lorsque Jeanne sera couchée, vous viendrez me prévenir.

— Elle est déjà couchée.

— C'est bien, alors je vais partir ; j'espère être de retour dans une heure. »

Sur un signe, Flottard se retira en haussant les épaules par commisération pour sa jeune maîtresse, mais il ne chercha point à la dissuader. C'eût été peine perdue, il le savait parfaitement.

Habillée selon la mode de cette époque, Charlotte portait une robe de soie bleue serrée à la taille. Sur son corsage, coupé à la hauteur des épaules, était posé un fichu de mousseline blanche. Une dentelle terminait les manches de sa robe, et laissait une partie du bras nue. Enfin ses cheveux relevés, bouffants, poudrés, étaient attachés derrière la tête par un ruban de soie noire. Un pareil costume ne convenait guère à l'expédition projetée. Cependant Charlotte ne songea point à le changer : prenant dans sa garde-robe une mante, grand vêtement de laine noire, semblable à celui que les paysannes de cette contrée portent dans les jours de deuil, elle s'enveloppa de la tête aux pieds, rabattit le capuchon de sa mante ; elle ne tremblait néanmoins ni de froid ni de peur : une volonté forte, un but généreux, la vie de deux hommes et l'honneur de son père à sauver, tout la soutenait. Ce temps affreux favorisait, d'ailleurs, l'accomplissement de son projet : chassés par la tempête, les patriotes s'étaient réfugiés dans les cabarets ; la ville semblait déserte.

Cependant, il fallait passer devant le *Chêne-Vert*, où, à en juger par le bruit, les *Émancipateurs de l'Ouest* devaient être au grand complet. Les por-

tes de l'anberge, ouvertes à deux battants, laissaient échapper un flot de lumière qui éclairait vivement le pavé de la rue et le mur situé en face. Au moment où Charlotte traversa cette tranche lumineuse, quelques patriotes debout sur le seuil l'aperçurent.

« Tiens ! s'écria l'un d'eux, une marraine qui cherche son filleul. »

— Où courez-vous donc si vite, la petite mère ? dit l'autre. »

Charlotte doubla le pas.

« Eh bien ! eh bien ! passez à l'ordre, citoyenne ! » Charlotte se mit à courir.

« Du diable si je ne vois pas le bout de son nez ! » reprit le premier ; puis, franchissant le ruisseau, il s'élança sur les traces de Charlotte.

Celle-ci avait un peu d'avance ; elle serra son vêtement autour de sa taille, évoqua toutes ses forces, et parvint en quelques secondes à l'extrémité de la rue ; là, tournant tout-à-coup à gauche, elle se blottit dans une embrasure de porte, et retint sa respiration. L'homme qui la poursuivait continua sa course. Au bout de cinq minutes, il revint pesant contre la pluie, jurant contre la boue et secouant tous ses habits. Charlotte ne se remit en

dances d'Italie, les dispositions des électeurs, surtout au midi et au nord, ne seraient pas de nature à laisser espérer le succès des candidats ministériels. On prétend que l'ancien royaume de Naples, sur 140 députés, n'en enverra pas moins de 100 appartenant à l'opposition de droite ou de gauche. La Sicile et même le Piémont paraissent dans les mêmes dispositions. Disons néanmoins que, dans l'état des esprits et des choses, il est impossible de rien prévoir à cet égard avec quelque certitude.

Le *Telegrafo*, de Barcelone, mentionne une tentative d'émeute faite à Villanueva y Geltra, à l'occasion des droits d'octroi. L'ordre a été rétabli à la suite de quelques arrestations.

Quelques journaux ont parlé d'un *memorandum* qui serait élaboré en ce moment par la Porte, pour être adressé aux puissances signataires du traité de Paris, en vue de provoquer la déchéance du prince Couza. Cette nouvelle, propagée par la presse de Vienne, est dénuée de tout fondement.

Un grand meeting des Fenians a été tenu à New-York. On y a annoncé la prochaine émission d'un emprunt républicain irlandais.

Les correspondances des Etats-Unis contiennent de longs détails sur l'attitude et le mouvement des partis. Ce qui est d'un intérêt plus actuel et plus incontestable, c'est que tous les Etats du Sud rentrent successivement dans l'Union en annulant l'acte de sécession et en abolissant d'eux-mêmes l'esclavage des noirs. Bientôt les représentants élus de ces anciens Etats confédérés viendront prendre leur place au congrès de Washington; et, le travail libre s'organisant partout, il ne restera pour ainsi dire plus aucune trace de cette lutte pourtant si longue et si effroyable.

Plusieurs Etats, entre autres le Maine, le New-Hampshire et le Vermont, ont admis les nègres et les mulâtres à voter sans aucune condition. D'autres, comme le Rhode-Island et le Massachussets, leur reconnaissent ce droit de suffrage s'ils savent lire et écrire et s'ils possèdent une petite propriété, si minime qu'elle soit. Cette question, encore pendante dans d'autres Etats, se résoudra tôt ou tard universellement par le principe de l'égalité des noirs et des mulâtres avec les blancs.

Nous apprenons, dit le *Times of India*, du 8 septembre, qu'une insurrection a éclaté dans le Bahawalpore (Indes). Le newab a été forcé de se réfugier dans le fort de Dillawur. Le newab n'a jamais été un prince populaire, et les chefs turbulents qui l'entourent l'ont toujours inquiété.

On lit dans la *Correspondance Havas* :

Il est inexact que le chargé d'affaires de

France à Rome ait adressé des observations au gouvernement pontifical pour faire supprimer un passage de la récente allocution consistoriale du Pape, qui aurait contenu des allusions aux obsèques du maréchal Magnan. Notre ambassade ne s'est occupée de rien de semblable.

La nonciature apostolique a, dit-on, reçu des ordres pour l'enrôlement volontaire de français, soldats congédiés ou civils exempts du service. Le gouvernement de l'Empereur ne fait aucun obstacle à ce recrutement, qui s'opère d'ailleurs dans plusieurs pays limitrophes, notamment en Suisse et en Belgique. Disons à cette occasion qu'il est inexact que deux généraux français en activité aient sollicité des commandements à Rome.

Nous avons reproduit dernièrement, sous toutes réserves, dit l'*Epoque*, la remarque faite par des journaux étrangers de l'absence des officiers français au service célébré à Rome en l'honneur du général de Lamoricière. Nous lisons dans une correspondance de la *Gironde* que le commandant intérimaire de l'armée française, à Rome, avait consulté par le télégraphe, le maréchal Randon pour savoir si les officiers français pourraient assister à ce service. La réponse a été négative.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'*Écho Saumurois*.

Paris, 10 octobre 1865.

Mon cher Directeur,

Ce qu'il y a de plus neuf aujourd'hui, à coup sûr, c'est l'arrivée de la pluie. Les nuages, dont on avait presque oublié la couleur, ont enfin reparu, et une pluie abondante est venue rafraîchir Paris altéré et gonfler la Seine, menacée de ressembler avant peu au Mançanarès.

Si la pluie est un bienfait pour Paris, elle sera accueillie avec plus de bonheur encore dans les départements, et surtout dans les campagnes, où le manque d'eau est une calamité publique.

Le temps était très-favorable dimanche, ni trop chaud ni trop froid. Malgré cette température propice, les courses de Longchamp n'ont pas été brillantes.

On ne voyait sur le turf aucune des grandes élégantes de Paris. Si ce qu'on dit est vrai, les femmes du monde seraient décidées à ne plus commettre d'excentricités sur les hippodromes de Paris et des environs, où la présence des journalistes parisiens les gêne beaucoup. On se soumettrait publiquement à ne plus copier les toilettes tapageuses des actrices à la mode et des cocottes en renom. Tant mieux ! on est bien prêt de ne plus faire en cachette ce que l'on craint de faire publiquement.

En même temps que les dernières courses

d'automne avaient lieu à Longchamp, on inaugurerait, à l'autre bout de Paris, le Tir national de Vincennes.

Construit à quelques pas du château et dans la partie du bois qui s'étend jusqu'aux Minimes, le tir de Vincennes est assurément un des mieux organisés de tous les tirs de l'Europe. Il offre aux tireurs 4 cibles pour le pistolet, à 50 mètres et 50 mètres; 6 cibles pour les armes de chasse, à 100 mètres; 14 cibles pour les armes de guerre, à 125 mètres; 10 autres cibles pour les armes de guerre, à 170 mètres; 17 cibles pour les armes de précision, à 170 mètres; enfin, 5 cibles pour les armes à longue portée, à 300 mètres: en tout, 55 cibles réunissant toutes les conditions désirables.

Cependant, malgré cette excellente organisation, le Tir n'a pas obtenu tout le succès qu'on pouvait désirer.

Dans tous les pays où il existe des tirs, ils sont généralement construits aux frais de l'Etat, et ils reçoivent de riches subventions. Le Tir de Vincennes est une entreprise particulière, et, comme tel, les prix qu'il propose aux amateurs sont proportionnés aux recettes qu'il fait, à l'exception, cependant, de quelques prix spéciaux donnés par l'Empereur ou par les particuliers. Ainsi, cette année, l'Empereur a envoyé deux boîtes à fusils; le chemin de fer de l'Est, la société de Montreuil, l'état-major de la garde nationale, M. Ed. Dolfus, M. Naudin ont offert d'autres prix; mais tout cela est accidentel et n'a aucun caractère d'encouragement national.

Comme l'année dernière, à l'occasion de cette solennité, M. le directeur du Tir national avait réuni dans un banquet un assez grand nombre de notabilités de l'armée, de la garde nationale et des représentants de la presse parisienne.

M. le général Mellinet, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, avait bien voulu accepter la présidence de ce banquet, qui s'est caractérisé par la cordialité et la joyeuse animation des convives.

Différents toasts ont été portés et applaudis avec enthousiasme: à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince impérial, par M. le général Mellinet, auquel M. le directeur du Tir a répondu en portant la santé de l'illustre président lui-même.

A Paris, il a été question pendant quelques jours d'une petite épidémie cholérique, mais elle n'a pas eu un seul instant des proportions tant soit peu sérieuses, et déjà elle est en pleine décroissance.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Florence, 8 octobre. — La banque nationale

a élevé l'escompte à 6 p. 100 et l'intérêt des avances à 7 p. 100.

— Les lettres de Rome, du 7, assurent que M. de Mérode est gravement malade.

— Une dépêche privée de Bucharest annonce que la maladie du prince Couza prend un caractère dont les médecins s'inquiètent.

— Nous lisons dans la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* :

On sait enfin la vérité sur le fameux testament de M. le duc de Grammont-Caderousse. Ce testament débute en annonçant que le signataire laisse 60,000 francs à Mile H. S., actrice des théâtres de vaudevilles, pour intérêt d'une dette de 12,000 francs que le duc de Grammont-Caderousse reconnaît lui avoir été prêtée par cette personne, ainsi que le prouve son billet annexé à l'acte.

Le testament exprime de la façon la plus vive le ressentiment du testateur contre sa famille, qu'il accuse d'être la première cause de sa mort en provoquant son retour à Paris, quand il voulait prolonger son séjour dans le Midi, et la source de tous les chagrins qui ont désolé la fin de sa vie. En conséquence, le duc de Grammont-Caderousse lègue toute sa fortune à l'homme dont il a éprouvé le mieux l'amitié et reçu les soins les plus utiles, son médecin, le docteur Desclat.

On assure qu'un autre testament avait été rédigé par le duc de Grammont-Caderousse au moment où il s'était livré au homœopathes. Il est probable que ce premier testament n'avantageait point au même degré le docteur Desclat.

Quelques personnes affirment que le testament actuel n'a été maintenu valable par le duc de Grammont-Caderousse que par méprise; c'est là une assertion que je mentionne, en la garantissant d'autant moins, que, fût-elle vraie, il n'y aurait guère moyen maintenant d'en constater l'exactitude.

On pense généralement que le testament qui subsiste sera attaqué par la famille, qui verra un fait de captation dans le choix fait pour légataire universel, par le défunt, du médecin qui lui donnait ses soins habituels; mais il est inutile de préjuger arbitrairement les conséquences de l'acte. C'est M. le comte Léopold Le Hon qui a été chargé, dit-on, d'en donner connaissance à sa famille.

— On nous adresse la statistique suivante du choléra en France, dressée sur des documents authentiques et officiels :

« L'épidémie la plus meurtrière jusqu'ici a été celle de 1853-54. Elle a envahi alors 70 départements et 5,364 communes, et a fait 153,478 victimes (40,000 de plus qu'en 1832, 43,000 de plus qu'en 1849).

» Des 70 départements envahis en 1853-1854, 25 avaient été exempts en 1832, et en même nombre en 1849; cinq des seize départe-

route que lorsqu'elle entendit les éclats de rire qui saluèrent le retour du poursuiveur, crotté du haut en bas et bredouille.

Aucune rencontre fâcheuse n'ayant arrêté de nouveau la jeune fille, elle arriva bientôt au terme de son excursion, devant une maison qui n'avait d'autre ouverture sur la rue que la porte, une fenêtre à côté, et en-dessus une lucarne de grenier. C'est là que les deux prêtres avaient trouvé asile chez une vieille femme, couturière de son état, autrefois fort employée à Chazé.

Charlotte souleva le marteau de la porte et frappa un coup léger. Personne ne vint lui ouvrir. Une fois, deux fois, trois fois elle recommença sans plus de succès. Cependant la pluie tombait toujours, la position n'était pas tenable, et puis des gens pouvaient survenir: comment faire? Charlotte frappa plus fort. Rien. Se rapprochant alors de la fenêtre, elle cherchait à voir entre les fentes du volet: en ce moment le bruit que fait une chaussure, quand on marche sur la pointe du pied, vint frapper ses oreilles.

« Justine ! dit-elle à voix contenue, Justine, ouvrez-moi.

— Bonté divine ! répondit celle-ci de l'intérieur,

je crois que c'est mamzelle Charlotte ?

— Oui, oui, c'est moi, ouvrez bien vite ! »

Quand la porte eut été refermée, Justine courut chercher sa chandelle cachée dans un coin.

— Dieu de Dieu ! s'écria-t-elle, en toisant Charlotte du regard, est-il possible ? moi qui vous laissais dehors ! Dans quel état vous êtes, Mamzelle !

— Mais non, je suis à peine mouillée : les pieds seulement, et un peu le cou.

— Oui, un peu le cou, un peu les bras, un peu le dos, un peu tout. Et moi qui vous laissais dehors !

— Il ne s'agit pas de ça ; Justine, je viens chercher ces messieurs.

— Ah ! tenez, mamzelle, j'étais là justement à en pleurer toutes mes larmes..... Mais je vais vous faire du feu.

— Non, non, il n'y a pas de temps à perdre.

— Bien sûr si ! vous avez le temps, puisqu'ils sont partis.

— Partis !

— Oui, Mamzelle, malgré tout ce que j'ai pu faire. Quand on est venu nous apprendre ce qui se passait à la Commune, M. le curé m'a dit comme ça : « Ma bonne Justine, plus de vingt personnes savent

que nous sommes chez vous : y rester, ce serait vous exposer à partager notre sort. Nous allons vous quitter. » J'ai eu beau pleurer, crier, ils sont partis.

— Et où sont-ils maintenant ?

— M. le curé voulait aller tout droit à la Commune; mais M. l'abbé Malou l'a décidé à se retirer plutôt au presbytère. Ils doivent y être rendus depuis une heure.

— Je vais y courir.

— Mais, Mamzelle, faut vous sécher un peu auparavant; vous allez faire une maladie.

— Nullement, je n'ai pas froid.

— Au moins, prenez ma petite lanterne.

— Merci, Justine, une fois pour toutes, je ne veux ni feu ni lanterne. Laissez-moi vous demander une dernière chose : est-ce que le curé constitutionnel n'est pas au presbytère ?

— Non, Mamzelle, la place est vide depuis trois ou quatre jours. Pouah ! le vilain jureur ! Personne ne le regardait ici ; sa messe, qui ne vaut pas deux liards, faisait fuir tout le monde. La honte l'a pris, il a décampé.

— C'est bien, Justine, je pars maintenant ; ne dites à personne que vous m'avez vue. »

Charlotte replaça sur sa tête le capuchon de sa mante, ouvrit la porte et s'éloigna rapidement pendant que la vieille couturière stupéfaite disait en levant les bras au ciel : « Enfin ! enfin ! c'est le monde renversé : à présent les curés se cachent comme les voleurs, les jeunes demoiselles courent les rues la nuit comme des gaupes !... et il y en a qui disent que c'est le peuple qui veut ça ! »

De la demeure de Justine au presbytère, il n'y avait pas loin ; le difficile n'était pas de franchir la distance, mais de pénétrer ensuite dans une maison où, selon toute apparence, on s'était caché et soigneusement barricadé. Voilà du moins ce que pensait Charlotte. Quelle ne fut donc pas sa surprise en voyant au premier étage du presbytère une pièce parfaitement éclairée, et là, une silhouette noire qui passait et repassait en se dessinant chaque fois sur le vitrage des fenêtres ! Au lieu de sonner, Charlotte poussa la porte qui n'était pas fermée, monta l'escalier, puis, se dirigeant à tâtons vers la pièce éclairée, sans attendre, sans frapper, elle entra vivement, courut aux fenêtres et ferma les volets. A son apparition, l'un des deux prêtres, il n'est besoin de dire que c'était eux, avait suspendu sa promenade ; l'autre, qui sommeillait près du feu, ayant

tements épargnés en 1853-1854 avaient été atteints, mais trois seulement d'une manière sérieuse en 1852 et en 1849.

Quatre sur ces seize départements ont été à leur tour frappés par l'épidémie, très-circoscrite, de 1855. Enfin, six départements au centre de la France, se touchant sans intervalle : la Creuse, la Haute-Vienne, la Corrèze, le Cantal, le Lot et la Lozère, et un septième, le Gers, séparé seulement des autres par Tarn-et-Garonne, ont été jusqu'à ce jour complètement préservés du choléra.

Les Deux-Sèvres ont été partout atteints à peu près d'une manière égale. La mortalité a frappé surtout les sujets de 40 à 60 ans, puis au-dessus de 60 ans, et de 20 à 40. L'âge de 15 à 20 a été le moins éprouvé.

Dans les épidémies précédentes, c'est toujours le mois d'août qui a été le plus meurtrier.

Marseille avait été épargné en 1832, mais il y a eu 2,254 décès en 1849, et 5,069 en 1853-1854. Arles, préservé lors des deux premières épidémies, a perdu 1,679 personnes en 1853-1854, et Toulon, également épargné deux fois, a compté 1,804 décès en 1853-1854.

Voici maintenant le chiffre des décès dans quelques-unes des principales villes de l'empire pendant les trois dernières épidémies :

A Lyon, il n'y a pas eu de choléra en 1852; en 1849, on n'y a compté que 56 décès, et 249 en 1853-1854.

A Besançon, c'est seulement en 1853-1854 que le choléra a fait des victimes (174).

Strasbourg, épargné en 1852, a compté 128 décès en 1849 et 462 en 1853-1854.

Toulouse n'a été atteint qu'en 1853-1854, et a perdu alors 461 habitants.

Bordeaux en a perdu 544 en 1852, 703 en 1849 et 716 en 1853-1854.

Lille n'a eu que 31 décès en 1853-1854, tandis qu'elle en avait compté 909 en 1849 et 955 en 1852.

Nantes a perdu en 1852 1,100 habitants, 1,103 en 1849 et 783 en 1853-54.

Rouen avait 60 décès en 1852, 597 en 1849 et 107 en 1853-1854.

A Nancy, les décès étaient de 186 en 1852, 306 en 1849 et 391 en 1853-1854.

Dijon n'a été frappé par le choléra qu'en 1853-1854 et a perdu alors 239 habitants.

Orléans en 1852 a compté 975 décès, 237 en 1849 et 54 en 1853-1854.

Tours n'a été éprouvé qu'en 1853-1854 et a perdu que 175 habitants.

Montpellier, également épargné jusqu'en 1853-1854, a vu le nombre des décès atteindre, à cette époque, 1,295.

Colmar, de même, a perdu alors 812 habitants.

Enfin, à Paris, il y avait eu, en 1852, 16,572 décès, 10,950 en 1849 et seulement 7,626 en 1853-1854, bien qu'alors il avait duré

plus que dans toute autre localité pendant 15 mois et 25 jours.

Au moment où le gouvernement vient d'affranchir l'industrie des appareils à vapeur, des formalités préventives auxquelles elle avait été assujettie jusqu'à ce jour, et où l'application des mesures de sûreté réglementaires est, en quelque sorte, remise à la responsabilité seule des industriels, il a paru qu'il serait utile de faire connaître au public, à des intervalles plus ou moins rapprochés, les accidents dus à l'emploi de la vapeur et les causes de ces accidents. Ces publications serviront d'exemple aux industriels pour éviter des accidents analogues, et par là même elles leur rendront un véritable service.

En conséquence, le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics publie, dans le *Moniteur*, l'état des accidents survenus dans le cours de l'année 1864. Le tableau donne, la date des accidents; la nature et la situation de l'établissement où l'appareil était placé, ainsi que le nom du propriétaire et du constructeur; la nature, les formes et destination de l'appareil, les circonstances de l'explosion; les suites de l'explosion; la cause présumée de l'explosion.

A la suite de cet état se trouve un résumé dont voici les principaux chiffres : Le nombre des accidents survenus en 1864 est de 16, qui ont fait 55 victimes, dont 40 tuées. La mauvaise qualité du métal ou la disposition vicieuse du fourneau a causé huit accidents, l'imprudence ou le défaut de surveillance des chauffeurs ou des mécaniciens en a causé sept; l'imprudence d'autres que les chauffeurs ou les mécaniciens, un seul. Les fabriques de sucre et les raffineries figurent dans ce tableau pour quatre accidents, les papeteries pour trois, les distilleries pour deux. Enfin les chaudières cylindriques avec bouilleurs ont causé huit accidents, les chaudières à foyer intérieur et tuberculaires, trois. Une locomotive a sauté sur le chemin de fer de l'Est, et quatre appareils calorifères ont fait explosion.

Chronique Locale.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

La chambre consultative des arts et manufactures et Messieurs les membres du comité départemental pour l'arrondissement de Saumur, ont l'honneur d'informer le public que les demandes d'admission à l'exposition universelle, doivent parvenir à la Commission impériale de Paris, avant le 31 de ce mois, passé ce délai, et aux termes du règlement général, les demandes seront considérées comme non-avenues.

Les admissions seront reçues jusqu'au 29 de ce mois, chez MM. Courtiller, vice-président du Comice Agricole; Léon Mayaud, comptoir

— Eh bien ! ma chère enfant, je suis fier d'avoir fait de vous une chrétienne, car c'est moi qui vous ai baptisée, il y a de cela aux environs de vingt-deux ou vingt-trois ans; mais je ne consentirai point à faire de vous une martyre, en achetant un misérable reste de vie au prix de votre sécurité.

— Cela veut dire, monsieur le curé ?...

— Que je n'irai pas chez vous, chère enfant !

— Est-ce bien arrêté dans votre esprit ?

— Oui, très-certainement.

— Alors, dit Charlotte en s'asseyant après avoir ôté sa mante, je reste ici et je n'en sortirai qu'avec vous lorsqu'on viendra vous prendre.

— Non, cela n'est pas possible, écoutez la voix de la raison, mon enfant : j'ai soixante et onze ans, je suis incapable de fuir, je ne pourrais pas rester dans votre maison bien longtemps sans attirer sur vous un malheur qui me fait frémir. A quoi me servirait de gagner quelques heures de répit ? Demain mon sort serait inévitablement le même qu'aujourd'hui, et j'aurais la douleur affreuse de vous avoir entraînée dans ma perte.

Charlotte secoua la tête sans répondre.

(La suite au prochain numéro.)

général; Besson-Morin, président du tribunal de commerce; Lambert-Lesage, président de la chambre consultative des arts et manufactures; Duvau-Girard fils, à St-Florent, et à la mairie de Saumur, où l'on pourra également prendre tous les renseignements, et où des formules d'adhésion seront délivrées.

MM. les propriétaires, industriels et commerçants, qui désirent exposer leurs produits, sont invités à se réunir de nouveau à la mairie, le samedi 14 de ce mois, à 4 heures du soir.

Le 22 septembre, à quatre heures du soir, un incendie s'est manifesté au village des Broses, commune de Saulgé-l'Hôpital, au préjudice du sieur Hardouineau, Pierre. En moins d'une demi-heure, l'incendie prenait des proportions effrayantes et menaçait d'envahir les bâtiments voisins. L'alarme se répandit avec une grande rapidité dans la commune et les secours arrivèrent de tous côtés. Grâce à l'activité déployée par les travailleurs pour combattre les progrès de l'incendie, la maison du sieur Hardouineau, qui se trouvait à quelques mètres des objets incendiés, a pu être préservée de l'embrâsement.

Un hangar en bois de chêne, de 15 mètres de longueur sur 4 de largeur, 450 fagots de bois à brûler, deux cordes de bûches et divers instruments aratoires qui se trouvaient enfermés sous le hangar, ainsi qu'un chaumier en paille de froment, ont été la proie des flammes. A cinq heures du soir, le feu était éteint, après que tous les objets ci-dessus eurent été littéralement brûlés.

La perte résultant de cet incendie est évaluée à 600 fr. Rien n'était assuré. Le sieur Hardouineau, qui supporte cette perte, se trouve dans une situation nécessitée.

La malveillance est complètement étrangère à cet événement, qui n'a pour cause que l'imprudence des jeunes Hardouineau, Pierre, fils de l'incendié, et Chaillon, Elie, âgés de cinq ans, qui, ayant trouvé des allumettes, avaient en l'absence de leurs parents, et sous le prétexte de faire cuire un œuf, allumé du feu auprès du hangar. Ces deux enfants ont, du reste, fait des aveux complets.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu le 10, à Biarritz, la visite du roi et de la reine de Portugal, qui se rendent à Paris.

Après un repos nécessaire, LL. MM., conduites par l'Empereur et l'Impératrice, ont fait sur divers points de la côte et des environs une excursion, au retour de laquelle elles ont déjeuné.

A une heure, le roi et la reine partaient pour Bordeaux et prenaient congé de LL. MM. impériales, qui les ont accompagnées jusqu'à la gare de la Négresse.

Rome, 10 octobre. — Le *Journal de Rome* se dit autorisé à déclarer que le pape, dans sa dernière allocution, a, comme toujours, parlé selon l'impulsion de sa conscience et avec une pleine indépendance.

« Les expressions, dit-il, n'ont été augmentées ou modifiées par aucune influence. Personne n'a osé interposer un veto qui n'aurait pas été observé. Cette déclaration répond aux journaux qui ont blessé l'honneur du Saint-Siège et l'honneur du chef de la nation française en écrivant que le gouvernement français avait empêché d'imprimer quelques expressions de l'allocution relatives aux funérailles du maréchal Magnan. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 7 octobre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — L'insurrection haïtienne. — Travaux du Canal de Suez : Ouverture des écluses d'Ismailia. — Le Bachelier amoureux, nouvelle (fin). — Fête annuelle de Jeanne d'Arc,

à Domrémy. — Une France lointaine : Excursion dans le Soudan et en Abyssinie. — Un Mobilier des XVII^e et XVIII^e siècles. — Chronique musicale. — Causerie dramatique.

Gravures : Insurrection haïtienne : Les insurgés refoulés par la cavalerie dans une rue du Cap; anciennes fortifications de la ville du Cap; maison du commandant du port au Cap; fortifications armées par les insurgés. — Travaux de l'isthme de Suez, canal d'eau douce; passage du premier bateau allant d'une mer dans l'autre. — Fête annuelle de Jeanne d'Arc, à Domrémy (9 gravures). — Album d'un soldat de l'expédition du Mexique (suite), 6 gravures. — Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie : salle de M. Double; vue d'ensemble; vase de Fontenoy; médaillon de la reine Marie-Antoinette. — Cartes : Plan de Kouffith (Abyssinie); carte d'ensemble des tribus Ba'rias.

L'Illustration est sans contredit le journal des curieux. Tout ce qui peut satisfaire leur passion pour l'inattendu et le nouveau est de son domaine : événements historiques, portraits d'hommes marquants, pays lointains ou inconnus, sites pittoresques, scènes de mœurs, costumes, etc.; en un mot tout ce qui attache l'esprit par les yeux, elle l'embrasse et le représente dans sa vivante réalité. C'est cette variété si piquante, unie à une exécution d'une extrême perfection, qui a concilié à ce journal la faveur dont il jouit depuis si longtemps. Nous trouvons dans le dernier numéro la preuve de l'attention et du soin que la direction apporte à cette publication. Parmi les nombreux dessins qui le composent, nous remarquons une série de gravures qui n'est que le début d'un tableau complet de l'insurrection haïtienne, accompagné d'un texte historique et plein d'intérêt; l'ouverture du canal d'eau douce de Suez, le grand événement du moment; de nombreux dessins relatifs à Jeanne d'Arc, dont le souvenir vient d'être ravivé par plusieurs circonstances; une suite de vues du Mexique; un groupe de curiosités historiques, tirées de l'Exposition de l'Union centrale; enfin deux cartes originales se rapportant au voyage de M. le comte du Bisson, dont il a été beaucoup parlé dans ces derniers temps. On voit que tous ces sujets sont pris dans l'actualité la plus saisissante et la plus vivante.

BULLETIN FINANCIER.

Après une liquidation qui avait donné raison aux acheteurs et confirmé les idées de hausse auxquelles la majorité des spéculateurs paraissait ralliée, le marché s'est brusquement retourné, et la baisse a détruit en quelques jours tous les progrès du mois dernier.

Ce mouvement de réaction doit être attribué aux augmentations successives du taux de l'escompte, dont la Banque d'Angleterre a pris l'initiative, et que toutes les banques européennes se sont aussitôt empressées d'adopter.

Ces mesures simultanées ont vivement impressionné le monde des affaires, et la spéculation à la baisse s'est aussitôt emparée de cette impression pour agir sur un marché encore hésitant et indécis. La rente et le Crédit Mobilier tenaient bon; ils avaient supporté sans faiblir le choc des premières offres; mais, à partir de jeudi, les vendeurs sont revenus à la charge et ils ont fini par triompher de toutes les résistances.

Le Comptoir d'escompte a fléchi à 980, mais c'est encore l'une des valeurs les plus fermes et les plus solides du marché. Il a fallu 30 fr. de hausse et le cours de 1,000 francs pour rendre possible une légère réaction.

Le 6 0/0 mexicain se maintient facilement à 47 1/2, coupon détaché. La conversion, commencée depuis lundi, se poursuit dans les meilleures conditions. Le public en a saisi parfaitement les avantages, d'ailleurs si faciles à apprécier, et son empressement permet de prévoir, dès à présent, qu'il restera bien peu de titres en dehors de la conversion, dont le caractère est tout-à-fait facultatif. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (33^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal. A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

DEUXIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière de la 1^{re} année forme un beau volume in-8. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Retrait de cautionnement.

Les héritiers de M. Jacques-Henri Rullier, en son vivant notaire à Doué, ayant l'intention de retirer son cautionnement, font la présente déclaration, conformément à la loi. (414)

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière n° 5.

D'un exploit du ministère de Vaillier, huissier à Saumur, en date du neuf octobre mil huit cent soixante-cinq, enregistré.

Il appert :

Que dame Louise Blanchard, épouse du sieur Joseph Bordier, cultivateur, avec lequel elle demeure à Brossay, a formé contre ledit sieur, son mari, sa demande en séparation de biens, et que M^e Poulet, avoué, s'est constitué pour ladite dame Bordier, sur sa demande,

Pour extrait certifié conforme, par moi avoué soussigné.

Saumur le dix octobre 1865. (460) POULET

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DAVIAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Daviau, marchand de bois aux Sablons, commune de Lourdes-Rochemenier, sont invités à se trouver, le samedi 21 octobre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, (461) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DAVID.

Les créanciers de la faillite du sieur David, marchand forain à Saumur, sont invités à remettre, dans le délai de vingt jours, à M^e Poulet, avoué à Saumur, syndic de ladite faillite, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 7 novembre prochain, à huit heures et demie du matin.

Le greffier du Tribunal, (462) TH. BUSSON.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le jeudi 19 octobre 1865, à midi,

En l'étude de M^e LAUMONIER,

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES,

Sises à Saumur, rue de la Basse-Ile, et occupée par M. Grégoire, chef d'équipe à la Gare.

Mise à prix. . . 1,500 fr.

S'adresser audit M^e LAUMONIER.

VENTE DE BOIS

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère de M^e ESTEVANNE, notaire à Châtellerault, successeur de M. CHAMPIGNY,

Jeudi 26 octobre 1865, à midi,

ENVIRON

2,400 SAPINS

Dont la plus grande partie peut, à cause de sa grosseur et de son élévation, être exploitée pour bois de charpente, de menuiserie et poteaux de télégraphes électriques, etc.

On vendra aussi une grande quantité de taillis, chênes et autres arbres, bruyères et genêts.

Le tout accru sur le même terrain, d'une contenance d'environ neuf hectares soixante ares, situé commune de Sérigny et près la maison de la *Menaudière*, habitée par M^{me} veuve MÉREAU; ledit terrain joignant d'un côté à M. Marchand, d'autre à la Prairie-de-Gençay.

L'exploitation en sera facilitée par de belles routes.

S'adresser, pour les renseignements et conditions de la vente, à M^e ESTEVANNE, notaire à Châtellerault, et à M^e MÉREAU, avoué, demeurant à Châtellerault. (448)

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte de **JOANNETTE** Grand Hôtel. du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE BAINS ET DOUCHES. pour 1865. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines,

LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

A VENDRE

Une très-belle JUMENT poulinière, âgée de 8 ans, pleine d'Aloan.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux. (459)

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

M^e AUBERT, notaire à Bauge, demande un **Principal Clerc**.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes, A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

Chez JAVAUD, Libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

RÉVOLUTION AGRICOLE

OU

MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 OCTOBRE.			BOURSE DU 11 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 80	» 15	» »	67 77	» »	» 02
4 1/2 pour cent 1852.	96 »	» 25	» »	96 »	» »	» »
Obligations du Trésor.	460 »	2 50	» »	460 »	» »	» »
Banque de France.	3600 »	5 »	» »	3600 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1300 »	» »	» »	1315 »	15 »	» »
Crédit Foncier colonial.	610 »	» »	» »	610 »	» »	» »
Crédit Agricole.	642 50	» »	» »	640 »	» »	2 50
Crédit industriel.	700 »	» »	» »	702 50	2 50	» »
Crédit Mobilier.	845 »	12 50	» »	842 50	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	1000 »	17 50	» »	993 75	» »	6 25
Orléans (estampillé).	820 »	5 »	» »	817 50	» »	2 50
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1087 50	7 50	» »	1086 25	» »	1 25
Est.	532 50	» 1 25	» »	533 75	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	862 50	5 »	» »	857 50	» »	5 »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	560 »	5 »	» »	560 »	» »	» »
Ouest.	527 50	» »	» »	530 »	2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1695 »	10 »	» »	1697 50	2 50	» »
Canal de Suez.	435 »	5 »	» »	438 75	3 75	» »
Transatlantiques.	525 »	5 »	» »	526 25	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65 20	» 40	» »	65 15	» »	05
Autrichiens.	398 75	» »	» »	397 50	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	426 25	» »	1 25	437 50	11 25	» »
Victor-Emmanuel.	238 75	3 75	» »	240 »	1 25	» »
Romains.	200 »	» »	» »	202 »	2 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	490 »	10 »	» »	482 50	» »	7 50
Saragosse.	267 50	» »	» »	255 »	» »	12 50
Séville-Xérès-Séville.	55 »	5 »	» »	55 »	» »	» »
Nord-Espagne.	202 50	15 »	» »	201 25	» »	1 25
Compagnie immobilière.	535 »	11 25	» »	540 »	5 »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	309 75	» »	» 25	309 75	» »	» »
Orléans.	304 »	» 25	» »	303 50	» »	» 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	302 25	» »	» »	302 »	» »	» 25
Ouest.	300 »	» »	» »	300 »	» 25	» »
Midi.	299 25	» »	» 25	298 75	» »	» 50
Est.	301 50	» »	1 25	302 75	1 25	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné